



Projet de Loi travail : Le gouvernement Macron veut des travailleurs sans droit collectif et des patrons avec tous les pouvoirs !

Le gouvernement prétend que ce projet de loi fera baisser le chômage.

C'est un mensonge ! Le code du travail n'a rien à voir avec le chômage. Il y a du chômage car les patrons licencient pour faire plus de profits. D'ailleurs, les représentants du MEDEF affirment déjà qu'il ne faut pas s'attendre à des vagues d'embauches.

Le gouvernement prétend que cela ne concernera que les petites entreprises.

C'est un mensonge ! Il concerne tous les salariés car il fait voler en éclats le code du travail, c'est-à-dire les règles communes qui organisent le travail. Comme toujours, ce sont d'abord les grosses entreprises qui vont en profiter le plus.

Les lois et ordonnances MACRON sont de graves attaques contre tous les salariés. Le patronat qu'il soit petit ou grand exulte déjà devant la démolition du code du travail.



Une loi sur mesure pour attaquer nos rémunérations, nos primes ainsi que la durée de notre temps de travail

Chaque employeur pourra à l'avenir modifier à sa guise les rémunérations ainsi que le temps de travail par un simple accord d'entreprise.

PSA pourra par exemple proposer que dans certaines usines qui sont en lancement, le temps de travail sera de 40h ou plus par semaine pendant 2 ans ou 5 ans selon les besoins de la production.

L'accord d'entreprise primera sur les accords de branche et sur nos contrats de travail ce qui veut dire qu'une entreprise comme PSA pourra baisser nos salaires, remettre en cause nos primes semestrielles ou nos primes d'ancienneté ou encore réduire l'indemnisation des heures supplémentaires ... etc.

Depuis 4 ans on a vu comment PSA s'est attaqué à nos rémunérations en gelant nos salaires, en rabaissant nos primes ou en bloquant l'évolution des primes d'ancienneté.

Demain avec les ordonnances MACRON, TAVARES pourra donc aller encore plus loin et supprimer y compris les primes existantes issues de nos conventions collectives ou augmenter notre temps de travail sans guère nous payer plus !

PSA devra passer par un accord d'entreprise signé par la majorité des syndicats. Mais dans le cas contraire, la direction aura la possibilité d'organiser un référendum auprès des salariés. Elle pourra alors faire son chantage habituel : soit vous acceptez l'augmentation du temps de travail, la baisse ou la suppression des primes ou ce sera les licenciements ... la fermeture de l'entreprise.



Les licenciements seront encore plus faciles et moins coûteux

Avec la réduction et le plafonnement des indemnités prud'homales, les patrons auront la garantie que même en cas de licenciements reconnus abusifs cela ne leur coûtera pas cher. Et pour une grande entreprise comme PSA, il sera encore plus facile et moins coûteux de fermer une usine même si le groupe fait des milliards de bénéfices au niveau mondial.

Les indemnités pour licenciement abusif seront plafonnées avec des indemnités divisées par 2 au minimum !

Aujourd'hui, le patron ne peut pas imposer à un salarié une modification de son temps de travail ou la baisse de sa rémunération. Avec la loi Travail, le salarié sera obligé d'accepter sous peine d'être licencié. Ce licenciement ne sera pas reconnu comme licenciement économique et sera donc très peu indemnisé.



Des contrats de chantier pour un maximum de précarité !

Les ordonnances ouvrent la possibilité de mettre en place des contrats CDI de chantier dans toutes les branches. Cela existe actuellement dans la branche du bâtiment et travaux publics.

Ce contrat n'aura de CDI que le nom puisqu'il s'arrêtera à la fin du chantier ou projet sans que la date soit précisée à la signature du contrat ! Le patron n'aura pas à verser les indemnités de précarité liées au CDD. Quant au CDD sa durée maximale de 18 mois saute avec la loi MACRON.

C'est la porte ouverte à la précarité généralisée sans limite et à moindre frais pour les patrons.

**Ce projet de loi est dans la continuité de toutes les attaques précédentes.
C'est une véritable déclaration de guerre à l'ensemble du monde du travail.**

**Une 1^{ère} riposte est organisée le 12 septembre à l'appel de la CGT,
FSU, Sud et certaines sections ou fédérations de FO.**

**Il faut faire de cette journée d'action une réussite
pour qu'elle en appelle d'autres !**

**La CGT PCA Douvrin appelle à la grève et aux débrayages
le 12 septembre 2017 :**

**2h minimum en début ou en fin de poste
jusqu'à toute la journée en grève.**

**Un départ en bus sera organisé pour pouvoir se rendre à la
manifestation : A Lille, 14H30 Porte de Paris.**

Inscrivez-vous auprès de vos élus ou au 03 21 08 27 11